

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

*Suite du
différend
entre le Roi
& le Par-
lement.*

I. **N**OUS avons fait le mois passé un rapport succinct de ce qui s'étoit passé sur les affaires entre le Clergé de France & le Parlement de *Paris*, depuis l'Arrêt du 21. Novembre dernier, donné par le Conseil d'Etat en cassation du fameux Arrêt du Parlement du 18. Avril précédent, jusqu'au 16. Décembre, que le Roi avoit trouvé bon de donner main levée à l'Archevêque de *Paris* de la saisie de son temporel. Il faut continuer le récit des événemens arrivés depuis sur cette matière. Car elle présente de jour en jour quelque chose d'une nouveauté jusques ici inconnue.

Le 18. Décembre, dès la pointe du jour, tout a été en mouvement au Parlement, pour l'assemblée des Chambres, qui, à six heures du matin, avoient repris leur séance. La délibération a été des plus importante. Il y fut résolu de faire au Roi de nouvelles représentations sur les faits dont nous avons parlé le mois dernier. Le 21. cette Compagnie se rendit pour cet effet au Château de *Trianon*, où étoit le Roi, & où elle s'acquitta de ses représentations, en exposant à Sa Majesté le danger qu'il y avoit à craindre des circonstances présentes, si elle n'y remédioit par son autorité Royale, & en laissant agir son Parlement. La défense de la convocation des Pairs du Royaume en a fait l'essentiel. Voici le Discours que Monsieur de Maupeou, premier Président, à la tête de la Députation, fit au Roi à cette occasion.

SIRE,